



VILLE DE CHARLIEU

Rapport d'orientations budgétaires

Année 2020

Conseil Municipal du 05 décembre 2019

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



SOMMAIRE

I. NOTRE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2019	PAGE 4
1. Une croissance atone	
2. Un chômage à 7,9 % en 2021	
3. Des incertitudes toujours présentes	
4. Une consolidation budgétaire retardée	
5. Le maintien de bonnes conditions de crédit	
6. Les conséquences pour les collectivités	
II. VOTRE COMMUNE : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES	PAGE 8
1. Le diagnostic financier est toujours favorable	
2. La poursuite du programme de modernisation de la ville	
III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR CHARLIEU	PAGE 9
A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	PAGE 9
1. Evolution des postes de fonctionnement de 2016 à 2019	PAGE 10
2. Les orientations 2020 des recettes de fonctionnement	PAGE 11
3. Les orientations 2020 des dépenses de fonctionnement	PAGE 21
4. La Capacité d'autofinancement (CAF)	PAGE 25
5. Conclusions et perspectives	PAGE 27
B. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	PAGE 28
C. LES INVESTISSEMENTS PORTES PAR LA VILLE DE CHARLIEU	PAGE 31
1. Les dépenses d'investissement	
2. Les recettes d'investissement	
3. Le programme prévisionnel d'investissements 2020	
BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT	PAGE 34
A. Exécution et orientations du budget eau	
B. Exécution et orientations du budget assainissement	PAGE 36



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative et constitue un acte politique majeur qui marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ainsi que le prévoient les textes, ce débat doit permettre au Conseil Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective détaillés dans un rapport d'orientation budgétaire.

Des événements importants vont impacter notre budget et seront pris en compte dans son élaboration :

- La garantie de maintien des dotations d'Etat réaffirmée lors de la présentation du Projet de Loi de Finances,
- La troisième étape de la suppression totale de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables et sa compensation par l'Etat,
- La poursuite de notre programme d'investissements sur nos trois budgets avec, pour 2020, un niveau prévisionnel conséquent.

C'est dans ces contextes que la Commune de Charlieu doit maintenir la garantie d'un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à veiller au maintien d'une situation financière saine et pérenne.

I. NOTRE ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2019

1. Une croissance atone

Pas d'emballement de la croissance, ni de freinage brutal. Selon les projections de la Banque de France, le PIB français devrait progresser de 1,3 % en 2019 (chiffre retenu pour le Projet de Loi de Finances) et de 1,3 % en 2020, après 1,7 % en 2018. Un score plutôt modeste qui s'explique en premier lieu par le ralentissement de la croissance mondiale, qui va affecter nos exportations.

La France n'est pas un cas isolé : la croissance française se situe dans la moyenne de la zone euro, alors que l'Allemagne et l'Italie sont en dessous. Si les prévisions de croissance restent favorables par rapport à nos voisins, c'est grâce à la consommation des ménages.

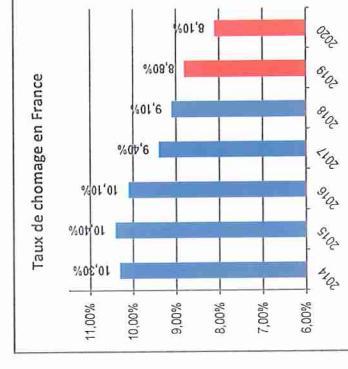
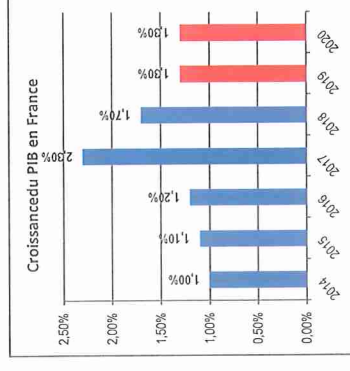
Des incertitudes sur la consommation, moteur de la croissance

Après une année 2019 marquée par des mesures exceptionnelles en faveur des modestes mais aussi par plusieurs annonces fiscales (baisse de la taxe d'habitation, baisse de l'impôt sur le revenu en 2020), on peut penser que les ménages vont percevoir l'augmentation de leur pouvoir d'achat (+2,3 % attendus en 2019) et se mettre à dépenser plus dans les prochains mois. Au premier semestre 2019, ils avaient plutôt préféré épargner une grande partie de ces gains.

Il n'est donc pas dit que les Français délaissent l'épargne de sitôt. La question qui se pose, c'est de savoir si nous sommes rentrés dans une phase durable d'épargne de précaution. En effet, même avec des taux d'intérêt négatifs, les épargnants semblent encore prêts à placer leur argent. Or, une épargne qui resterait élevée à la fin de l'année et en 2020 pourrait diminuer d'autant plus les gains espérés de la consommation, et donc limiter la croissance

2. Un chômage à 7,9 % en 2021

Concernant les projections du taux de chômage, la Banque de France table sur une poursuite de la baisse en 2020 et 2021. Actuellement à 8,8 %, le taux de chômage diminuerait à 8,1 % en 2020, puis à 7,9 % l'année suivante. Ce repli serait bien évidemment lié aux créations nettes d'emplois (la différence entre les emplois créés et



détruits). Sur ce point, la Banque de France a rehaussé ses prévisions : elle table sur 271000 créations nettes d'emplois en 2019 et 169000 créations nettes en 2020 (26000 de plus que dans sa précédente projection de juin).

Les économistes ont effectivement été surpris par le nombre d'emplois créés depuis janvier 2019. Visiblement, la transformation du CICE en baisse de cotisations au début de l'année a envoyé un signal fort aux chefs d'entreprise. Plusieurs études montrent qu'ils ont perçu cela comme une véritable baisse du coût du travail, ce qui a pu les inciter à embaucher.

3. Des incertitudes toujours bien présentes

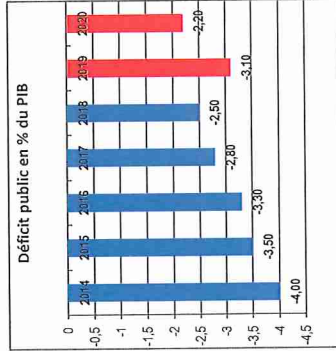
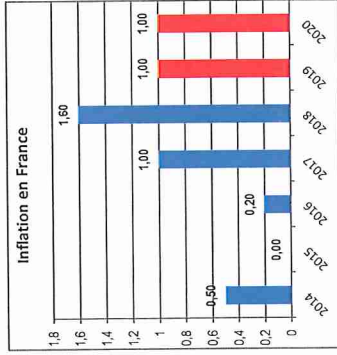
Ces signaux plutôt positifs pour l'économie doivent néanmoins être tempérés, car il est impossible de prévoir parfaitement l'évolution de toutes les variables. Ces « aléas », dans le langage économique, sont très nombreux. Ainsi, dans ses projections, la Banque de France anticipe un prix de l'énergie (le pétrole, notamment) en baisse. Or tout incident comme celui d'un attentat sur des installations pétrolières peut conduire à un renchérissement brutal du prix du baril. Rappelons-nous qu'en 2012, le baril était à plus de 100 dollars. Aujourd'hui, il flirte avec les 70 dollars. Néanmoins, si la hausse du pétrole se confirmait sur plusieurs années, cela aurait un effet sur la croissance française.

Les autres incertitudes portent sur l'effet d'un Brexit « désordonné » (sans accord) sur l'économie française. D'après une étude parue l'année dernière, une sortie brutale entraînerait au moins 3 milliards d'euros de perte. De même, les nouvelles mesures prévues dans le projet de loi de finances 2020 présenté par le gouvernement, dévoilait de nouvelles mesures d'économies pour l'année prochaine, cela pourrait aussi affecter le comportement des ménages, et donc la croissance.

4. Une consolidation budgétaire retardée

Le déficit du budget de l'Etat français devrait refluer de plus de trois milliards d'euros en 2020, à 93,1 milliards d'euros, après s'être creusé l'effet de recettes fiscales supérieures aux prévisions initiales, en partie sous l'effet de l'amélioration du taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu liée à l'instauration du prélèvement à la source.

La prévision de déficit 2019 a été revue en nette baisse par rapport au montant de 107,7 milliards d'euros voté dans la loi de finances initiale, à 96,3 milliards, profitant également de la réduction de la charge de la dette dans un contexte de taux bas (1,9 milliard d'euros)



Le déficit de l'Etat a pourtant été alourdi cette année par le coût ponctuel d'environ 20 milliards d'euros de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi (CICE) en baisse de charge pérenne, ainsi que par celui des mesures d'urgence décidées en décembre dernier pour désamorcer la contestation des "Gilets jaunes".

Au total, le taux de prélèvements obligatoires devrait revenir à 44,3% du produit intérieur brut (PIB) l'an prochain, en baisse de 0,3 point par rapport à cette année et de 0,9 point par rapport à 2017, soit près de l'objectif fixé à un point pour l'ensemble du quinquennat.

5. Le maintien de bonnes conditions de crédits

Les taux du marché sont historiquement bas, conséquence notamment de la politique ultra-accommodante de la Banque centrale européenne. Ainsi, le taux d'intérêt moyen souscrit par les collectivités en 2018 est tombé à 1,10% pour une durée moyenne proche de 19 ans.

Quelle que soit leur taille, toutes les collectivités ont profité de cette aubaine qui les a aidées à réduire leurs frais de fonctionnement

Avant plutôt joué historiquement la carte de la sécurité, les collectivités ont privilégié les taux fixes. C'est la caractéristique de près de 67% du stock de la dette détenue par les collectivités, tandis que 29,5 % de cette dette a été souscrite à taux variable et 3,5% dans le cadre de produits structurés - dont une partie correspond à des emprunts toxiques.

Les collectivités devraient donc continuer de bénéficier, en 2019 et 2020, d'un environnement économique, financier et institutionnel globalement favorable

6. Les conséquences pour les collectivités

Les collectivités territoriales sortent d'une période de ralentissement 2014-2016, marquée par une diminution des dotations de l'Etat vers les collectivités, suivie d'une période de stabilisation des concours financiers de l'Etat et d'une contractualisation Etat-Collectivités territoriales (pour 322 « grandes » collectivités).

Les impacts du nouveau Projet de Loi de Finances (PLF) pour les collectivités territoriales devraient être plutôt favorables si on analyse les mesures les concernant.

• Suppression de la Taxe d'Habitation définitivement actée

La suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 est confirmée. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023. Le PLF valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1^{er} janvier 2021 et l'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'Etat, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

• Concours financiers de l'Etat en augmentation

L'évolution des concours financiers aux collectivités locales va progresser de 0,6 Md€ pour atteindre 49,8 Md€. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est stable (27 Md€). En son sein, les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : + 90 M€ pour la Dotation de

Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le soutien de l'Etat à l'investissement local, qui a repris ces deux dernières années, est renforcé. Aussi, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020. A noter également que les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement demeurent aux montants de l'an passé (notamment plus d'un milliard d'euros au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR).

En parallèle, la péréquation progresse elle aussi (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements) et le PLF 2020 amorce l'alignement des montants de péréquation allouée aux communes des départements d'Outre-mer, par rapport à la métropole, et initie une réforme des modalités de répartition de cette enveloppe. La dotation élu local augmente de 10 M€ (elle passera à 75 M€ en 2020) et les communes bénéficient d'un accompagnement financier renforcé à hauteur de 1,5 M€ pour le fonds d'aide au relogement d'urgence et 6 M€ supplémentaires au titre du déploiement de nouvelles bornes de demandes de titres d'identité.

• *Poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales*

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été réaffirmé dans le PLF 2020, mais le processus ne sera effectivement lancé qu'après 2022. L'Etat promet d'ores et déjà une compensation à l'euro près grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur.

• *Prise en compte de la conjoncture locale*

Nous devons être responsables politiquement devant les électeurs du niveau de services publics que nous proposons face à la contradiction de ce qui est parfois réclamé : plus de services, plus de gratuité, et moins de fiscalité. Notre rôle d'élu est de déterminer la nature des services publics dont a besoin la population de notre commune, et surtout comment on les finance : cette équation doit être comprise par tous.

Malgré la pause pour la troisième année consécutive dans la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, il apparaît toujours nécessaire d'observer une certaine prudence dans l'élaboration de nos budgets en raison du maintien d'une pression constante des institutions nationales sur les finances locales.

II. VOTRE COMMUNE : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES

1. Le diagnostic financier est toujours favorable

Les derniers chiffres disponibles portent sur l'année budgétaire 2018 et permettent de comparer Charlieu (3 821 habitants) aux communes de même importance (catégorie démographique de 3 500 à 5 000 habitants) du département de la Loire (15 communes), de la région Rhône-Alpes (120 communes), et au niveau national (827 communes).

Sur une période de 9 années, en partant des références de l'année 2010, date de notre arrivée, et jusqu'en 2018, nous pouvons mesurer l'évolution de différents critères essentiels pour mieux appréhender la santé financière de la commune. C'est ainsi que nous pouvons observer que les tendances traduisent des résultats favorables notamment sur l'endettement et sur les charges de personnel où l'évolution est même inverse aux moyennes de la strate ce qui a contribué au maintien à un niveau satisfaisant de notre résultat comptable :

Evolution en % entre 2010 et 2018	Charlieu	Strate
Produits de fonctionnement par habitant	+ 6,20 %	+ 9,30 %
Charges de personnel par habitant	- 3,30 %	+ 14,30 %
Résultat comptable par habitant	+ 34,20 %	- 7,50 %
Taux de la taxe d'habitation	0,00 %	+ 5,90 %
Encours de la dette au 31/12	- 18,20 %	- 0,50 %
Amortissement de la dette par habitant	- 52,30 %	- 2,00 %

2. La poursuite du programme de modernisation de la ville

Ce contexte reste toujours favorable pour notre collectivité nous conforte dans la poursuite de notre politique de maîtrise budgétaire adoptée depuis maintenant 9 années, en veillant constamment à conserver des ratios financiers avantageux, de manière à permettre le déroulement de notre programme d'investissements et assurer ainsi la pérennité du patrimoine communal tout en répondant à tous les besoins d'amélioration des services à la population.

La ville de Charlieu s'est en effet engagée dans un processus pluriannuel d'investissements qui vous a été présenté il y a maintenant trois ans. Ce programme ambitieux répond à notre souci d'adapter et de moderniser notre ville, en axant les transformations autour des trois axes définis dès 2016 et portant sur la période 2017-2020 qui sont :

- L'environnement, avec la volonté de programmer et d'accompagner année après année des investissements durables (accessibilité, voie verte, zéro phyto, éclairage public),
- L'attractivité, avec la poursuite de l'Aménagement Global de Bourg (EAGB) qui prévoit la rénovation du cœur de ville dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département (parkings, rues, signalétique, abords des sites touristiques),
- La modernisation de nos équipements anciens, sportifs et culturels avec ce qui a déjà été fait (tennis, salles de spectacles, écoles) et ce qui reste à faire (gendarmerie, espace congrès, locaux associatifs).

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR CHARLIEU

Chaque année, nous recherchons l'équilibre entre notre volonté de ne pas augmenter la pression fiscale et le niveau des services à offrir à la population. De même, l'effort d'investissement conforme à nos projets doit trouver des financements sans augmenter les charges annuelles de remboursement de nos emprunts.

De cette équation naissent nos orientations budgétaires qui nous conduisent à déterminer le cadre de notre stratégie financière pour l'année à venir. C'est ainsi que la préparation budgétaire 2020 s'articulera autour des mêmes quatre grands principes qui ont défini les orientations de 2019 :

- Fiscalité : pas d'augmentation des taux d'imposition ;
- Dépenses de fonctionnement : poursuite d'une stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, avec le maintien des charges à caractère général en deçà de l'inflation prévisionnelle, une gestion stricte de l'évolution de la masse salariale ;
- Endettement : mise à profit les conditions avantageuses de taux et de la fin de notre encours historique pour financer nos projets dans des conditions optimales en calant toujours la durée des emprunts sur la durée de vie des équipements ;
- Politique d'investissements : poursuite de notre politique d'investissements conforme à notre plan de mandat, avec la mise en œuvre des projets structurants prévus notamment dans notre étude globale d'aménagement.

A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : LE MAINTIEN DE NOS RESSOURCES AU NIVEAU DE CELLES DE 2019

Après avoir corrigé dès 2010 la tendance qui préexistait de charges qui augmentaient plus vite que les produits, nous avons programmé en 2014 un certain nombre de mesures financières et fiscales pour anticiper les baisses de nos ressources en agissant sur les charges de fonctionnement, notamment les charges de personnel, sur l'optimisation fiscale, et en accélérant les processus de mutualisation et de transferts de compétences.

La mise en œuvre de ces mesures a permis d'obtenir des résultats conformes à nos attentes en parvenant au maintien d'un excédent que nous considérons d'un niveau satisfaisant depuis plusieurs années maintenant, et nécessaire à nos besoins pour amortir l'important programme d'investissements dont la réalisation s'étale sur plusieurs années.

1. EVOLUTION DES POSTES DE FONCTIONNEMENT : TABLEUX BUDGETAIRES DE 2016 à 2019

- Dépenses de fonctionnement

CHARGES	2016	2017	2018	Est. 2019
Charges à caractère général	724 555,19	759 845,98	712 794,82	724 000
Charges de personnel brutes	1 590 936,84	1 619 406,86	1 572 782,83	1 540 000
Amortissements	161 785,71	174 866,69	175 368,05	207 000
Autres charges de gest. courante	462 186,75	496 049,99	516 557,64	530 000
Charges financières	24 513,77	10 793,53	33 710,81	23 000
Charges exceptionnelles	23 118	2 051,17	22 495,44	4 000
Val comptable éléments cédés	10 097,79		80 750,00	
TOTAL après rembs sur salaires	2 890 488	2 943 605	3 028 881	2 925 000
Dont charges de fonctionnement réelles (hors amort et val comptables)	2 719 296	2 768 738	2 772 763	2 721 000

- Recettes de fonctionnement

RECETTES	2016	2017	2018	Est. 2019
Atténuation de charges	106 705,64	119 409,44	85 578,57	100 000
Opérations d'ordres	7 148,60	35 593,03	12 208,00	16 000
Produits des services	258 603,45	272 914,86	253 323,16	260 000
Impôts et taxes	2 437 067,31	2 423 306,97	2 377 153,75	2 372 000
Dotations et participations	807 398,16	801 743,21	814 843,97	820 000
Autres produits de gest. courante	100 045,65	104 074,84	92 772,27	88 000
Produits financiers	0,36	0,36	0,33	
Produits exceptionnels	24 036,62	10 927,64	94 021,50	7 000
TOTAL hors rembs sur salaires	3 634 300	3 648 559	3 644 323	3 552 000
Dont produits de fonctionnement réels (hors exceptionnel)	3 618 562	3 635 500	3 551 365	3 545 000

- Excédent de fonctionnement

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Est. 2019
Recettes - dépenses de fonct.	743 812	704 954	615 445	624 000
CAF BRUTE	899 265	866 762	778 602	824 000

Pour 2018, les charges réelles (amortissements et remboursements de salaires déduits et hors charges exceptionnelles) s'apprécient de 0,10 % par rapport au réalisé à fin 2017 pour une prévision de + 0,70 %. Elles avaient augmenté de 1,80 % en 2017. En 2019, elles devraient diminuer de - 1,90 %.

Les produits réels (hors remboursements de salaires et exceptionnels), quant à eux, baissent de 2,30 % en 2018 pour une prévision de - 2,60 % (ils avaient augmenté de 0,50 % en 2017). Pour 2019, ils devraient diminuer de 0,20 %.

2. LES ORIENTATIONS 2020 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

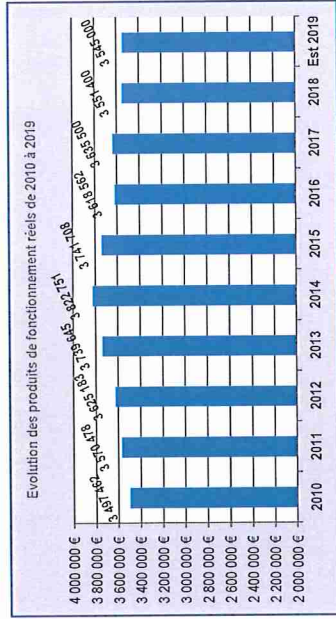
Notre politique budgétaire pour l'année 2020 restera identique aux années précédentes et les efforts d'économies engagés par la ville des Charlieu doivent être poursuivis et accentués, le projet de loi de finances 2020 contient un certain nombre de mesures qui devraient nous préserver d'une baisse de nos ressources et permettre ainsi aux communes et aux intercommunalités de maintenir leur capacité d'autofinancement pour continuer à porter leurs projets d'investissement.

C'est ainsi que la contribution au redressement des finances publiques, qui ampute la DGF, sera maintenue en 2020 à son niveau de 2019. L'enveloppe du FPIC est également nationale et stabilisée à 1 milliard d'euros. Charlieu n'en bénéficiera pas en 2020. La Dotation de Solidarité Rurale devrait être répartie plus équitablement et le Fonds de Soutien à l'Investissement Local est confirmé et renforcé.

Même si le contexte économique national montre des signes d'amélioration, celle-ci reste fragile et nous invite à rester très prudents dans l'estimation de nos recettes. Comme en 2019, il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèses:

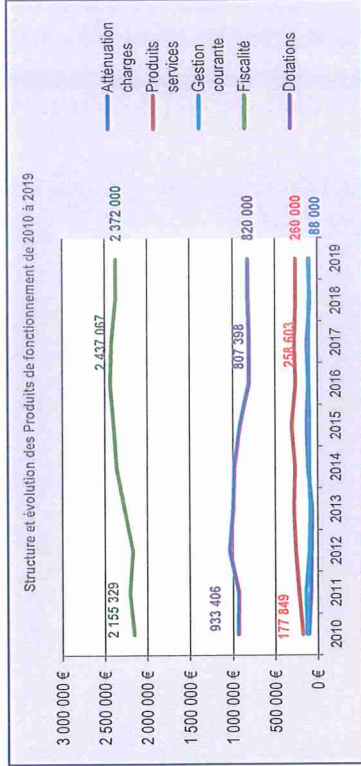
- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal,
- Une augmentation modeste des produits fiscaux (coefficient de revalorisation des bases fixé à +0,90 %), et prise en compte des constructions nouvelles, des changements de destination et des requalifications.
- La stabilisation des concours financiers de l'État.

Les produits de fonctionnement qui étaient en augmentation constante et régulière depuis 2010, ont accusé un premier reflux dès 2015 avec l'impact de la diminution des dotations. Cette tendance est évidemment constatée dans la plupart des communes. Pour 2018, les produits réels ont poursuivi leur lente décroissance, à 3 551 500 €, soit une baisse de 2,30 % par rapport à 2017.



Ces produits de fonctionnement réels (c'est-à-dire hors cessions exceptionnelles) représentent un montant de 929 € par habitant en 2018 contre 949 € en 2017. Ce montant, en légère baisse, reste supérieur à la moyenne des communes du département (en baisse à 879 €) mais reste inférieur à la région (981 €).

La structure des produits de fonctionnement évolue différemment selon qu'il s'agit de la fiscalité ou des dotations perçues par la commune :



a. Les recettes de fiscalité directe

En 2018, elles ont représenté 67,10% des produits réels de fonctionnement et 623 € par habitant contre 633€ par habitant en 2017 (- 1,60 %). Elles comprennent les impôts locaux proprement dits (taxe d'habitation et taxes foncières), la fiscalité reversée par la communauté de communes et les autres impôts et taxes (droits de mutation notamment). Pour 2019, nous prévoyons une légère baisse de ces ressources, de l'ordre de -0,20 %, soit une quasi stabilité après la baisse due à la diminution de l'attribution de compensation versée par Charlieu-Beimont Communauté.

Les impôts locaux

Par rapport aux communes de même strate, le produit des impôts locaux par habitant, s'apprécie de 2,60 % en 2018 après avoir augmenté de 1,80 % en 2017, mais reste très inférieur aux moyennes départementales et régionales (352€ par habitant à Charlieu contre 389 € au niveau départemental (+3,20 %) et 435€ au niveau régional (+2.40 %).

Les recettes fiscales de la collectivité sont perçues par l'application d'un taux voté par le Conseil Municipal sur des valeurs locatives (base d'imposition) qui évoluent en fonction de la nature de chaque bien et qui sont déterminées par l'administration fiscale.

- Les bases

Les bases sur lesquelles sont appliqués les taux d'imposition votés chaque année par le Conseil Municipal sont revalorisées en fonction d'un coefficient fixé par l'Etat. Depuis la loi de finances 2018, pour les logements non professionnels, la revalorisation annuelle des valeurs locatives n'est plus fixée par la loi de finances basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sera mise à jour automatiquement en fonction de l'inflation constatée sur la dernière année.

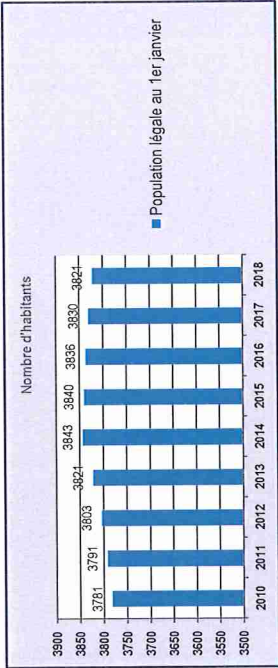
Ainsi, en 2020, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2019. En cas d'inflation négative, les valeurs locatives ne pourront pas baisser, ce qui garantira un niveau de ressources au moins équivalent à celui de l'année précédente.

Cette revalorisation automatique ne concerne pas les locaux professionnels qui font l'objet depuis 2017 d'une évaluation distincte qui tient compte de l'évolution du marché locatif. Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPC) de novembre 2019 sur un an devrait être proche de 1 % et le taux finalement retenu sera de + 0,90 %.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de revalorisation	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 0,9 %	+ 0,9 %	+ 1,0 %	+ 0,4 %	+ 1,24 %	+ 2,20 %	0,90 %

Les travaux de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui se réunit chaque année ont permis de gommer un certain nombre d'inégalités en corrigeant partiellement des situations anormales constatées et déboucher ainsi sur une meilleure équité fiscale.

Les recettes fiscales sont également fonction de l'évolution de la population qui a augmenté de +1,06 % entre 2010 et 2018 avec une certaine stabilité depuis 2014, date du dernier recensement. Le recensement de la population conduit en janvier 2019 permettra de corriger de manière très fine ces estimations de l'INSEE. A ce jour nous n'avons pas eu communication des résultats.



Entre 2013 et 2018, la population communale a stagné. Dans le même temps, la population de Charlieu-Belmont Communauté est passée de 24 294 habitants à 24 341, en augmentation de +0,20 %.

Le revenu fiscal moyen de la population de Charlieu reste modeste et toujours inférieur à 20 000 € avec des variations annuelles peu significatives. Il reste toujours à un niveau nettement inférieur aux moyennes départementale, régionale ou nationale.

Le nombre de foyers non imposables reste également élevé, de l'ordre de 68 %, à comparer à la moyenne nationale qui se situe 10 points en dessous à 57 %.

Charlieu se caractérise par une population relativement stable dont le revenu fiscal moyen est toutefois faible avec une proportion de foyers non imposables supérieure aux moyennes constatées dans les villes de même importance.

• Les abattements sur les bases

Aucun changement sur les abattements dont les taux correspondent à ceux pratiqués par Charlieu-Belmont Communauté. L'abattement spécial pour les personnes de condition modeste est maintenu.

Réductions et majorations de bases décidées, sur délibération, par la commune			
Taxe d'habitation	Taux d'abattement appliqué	Date de la délibération	
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (cas général) ; Taux minimum légal : 10% en métropole et 5% dans les DOM	10 %	30/09/2015	
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (cas général) ; Taux minimum légal : 15% en métropole et 5% dans les DOM	15 %	30/09/2015	
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (facultatif)			
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (facultatif)			
Abattement général à la base (facultatif)	0 %	12/07/2016	
Abattement spécial à la base pour personnes de condition modeste (facultatif)	5 %	30/09/2015	
Abattement spécial handicapés à la base	0 %		

Par ailleurs, nous poursuivons progressivement notre travail d'harmonisation en préconisant la convergence vers un pacte fiscal et financier avec les autres communes de notre territoire. Bien entendu, les abattements obligatoires pour charges de famille sont maintenus.

Le produit fiscal par habitant reste toutefois très inférieur aux autres communes, qu'elles soient de la strate ou du territoire.

En 2018, le produit fiscal pour la commune de la taxe d'habitation par habitant n'était que de 116 €, à comparer aux 197 € pour les communes comparables de la strate. Charlieu reste donc une ville particulièrement peu imposée.

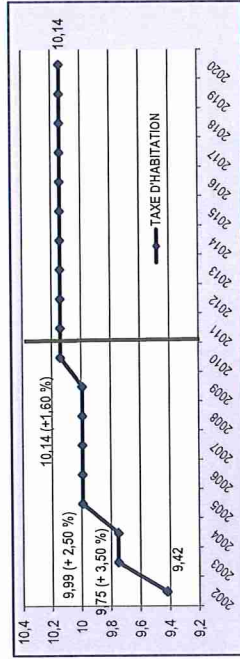
• Les taux communaux d'imposition :

Les taux des impôts locaux votés annuellement par votre Conseil Municipal n'ont pas évolué en 2019. Pour 2018, le taux de la taxe d'habitation (10,14%) de la commune est inférieur aux taux moyens des communes de la même strate. Il en est de même pour les taux du foncier bâti (18,58 %) ainsi que du foncier non bâti (38,89 %) : voir tableau ci-dessous :

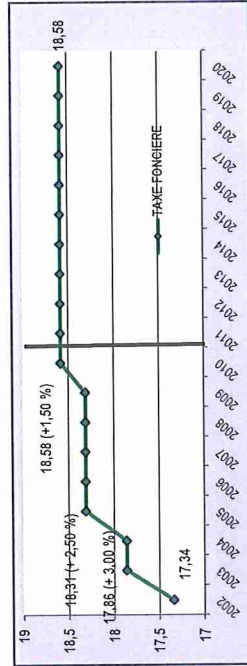
TAUX DES IMPÔTS LOCAUX VOTES PAR LA COMMUNE	Taux Référence 2010 Charlieu	Taux d'imposition 2018 (%) pour les 3 taxes et évolution 2018/2017 pour la TH			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	10,14 %	10,14 % (=)	10,98 % (+0,20%)	12,03 % (+ 0,80 %)	14,29 % (+ 0,60%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	18,58 %	18,58 %	19,71 %	17,08 %	18,89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	38,89 %	38,89 %	41,55 %	48,92 %	49,42 %

Même si on constate la faiblesse de nos taux, ils n'ont pas évolué en vertu d'un engagement formel pris lors de notre élection en octobre 2010, date à partir de laquelle les taux d'imposition de la ville de Charlieu n'ont connu aucune augmentation.

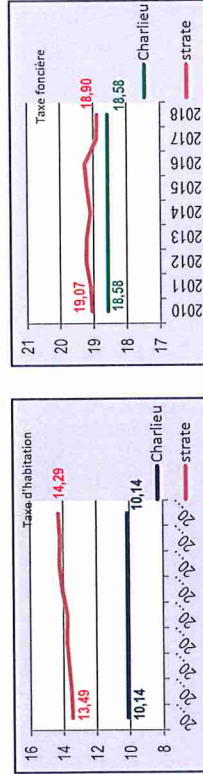
Evolution des taux de la Taxe d'Habitation depuis 2002 (adoption de la TPU communautaire) :



Evolution des taux de la Taxe Foncière depuis 2002 (adoption de la TPU communautaire) :



Evolution des taux de la TH et de la TF par rapport à notre strate sur les 9 dernières années :



Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière seront reconduits : aucune hausse des taux d'imposition n'est prévue pour 2020. Il s'agira de la dixième année consécutive de stabilité de la fiscalité sur notre commune.

Compte tenu de la stabilité des taux d'imposition, l'accroissement du produit fiscal sera lié à l'actualisation des valeurs locatives qui dépendront de deux facteurs : la variation physique des bases induite par les constructions ainsi que du coefficient de revalorisation de 0,90 % consenti par le PLF 2020.

A partir de l'ensemble de ces données, nous estimons que nous pouvons nous baser sur une hypothèse de croissance du produit fiscal dans notre prévision pour 2020 de l'ordre de + 1,50 % pour les taxes foncières et pour la taxe d'habitation nous prévoyons de s'établir à 1 411 000 €.

- Loi de finances 2020 : poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation

Le gouvernement a initié le dispositif en 2018, via un premier dégrèvement de 30% pour les foyers les plus modestes. Ces derniers bénéficieront cette année du second dégrèvement, avant que la suppression soit totalement effective, pour eux, en 2020.

Pour rappel, la suppression totale de la taxe d'habitation ne sera effective qu'en 2023 selon le calendrier :

- 2018 : dégrèvement de 30 % pour 80 % des foyers modestes.
- 2019 : dégrèvement de 65 % pour 80 % des foyers modestes.
- 2020 : suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers modestes.
- 2021 : premier dégrèvement de 30 % pour les 20 % les plus aisés.
- 2022 : deuxième dégrèvement de 65 % pour les 20 % les plus aisés.
- 2023 : suppression définitive de la taxe d'habitation.

Le dégrèvement est calculé en prenant en compte les taux votés par les collectivités. Ainsi, si votre collectivité décide d'une hausse du taux de taxe d'habitation en 2020 ou 2021, seule la part de taxe d'habitation calculée à partir du taux de 2017 sera dégréevée.

Cette mesure, bénéfique pour le contribuable, n'aura aucune incidence sur les recettes de fiscalité locale de la commune puisque dans le mécanisme de dégrèvement, l'Etat se substitue au contribuable. Ce procédé est utilisé depuis de nombreuses années pour les foyers les plus modestes. A partir du 1^{er} janvier 2021, le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes sera effectif et l'Etat compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur

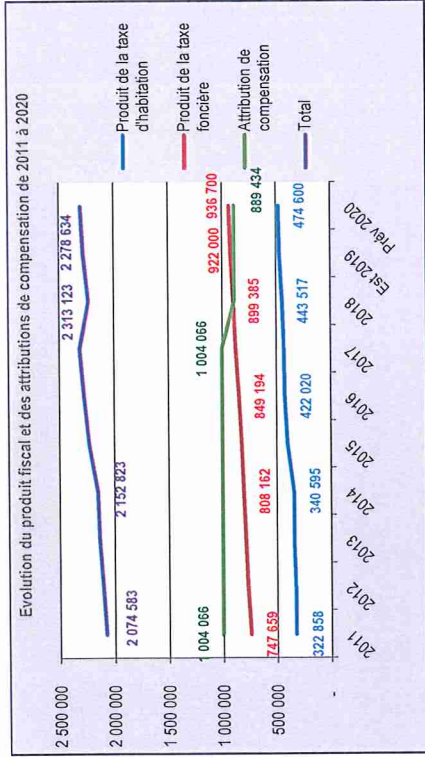
La commune, si elle le souhaite, restera libre du choix de sa fiscalité en décidant ou non de modifier ses taux d'imposition. Cette possibilité a été écartée en ce qui concerne la ville de Charlieu. Elle pourra également faire évoluer ses bases et bénéficiera de la revalorisation annuelle fixée par le PLF chaque année.

- L'attribution de compensation versée par la communauté de communes : stable depuis la baisse de 2018

Le montant de l'attribution de compensation versé à la Commune a été fixé en 2002, date à laquelle l'ensemble des communes avait opté pour la fiscalité professionnelle unique qui faisait suite à la prise de compétence économie par l'intercommunalité. Son montant n'avait pas varié depuis l'origine avec un versement annuel de 1 004 066 € au profit de la ville de Charlieu.

Avec le transfert de la piscine de plein-air à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018, son montant a été diminué de la somme annuelle de 114 632 €. Le nouveau montant s'établit à partir de 2018 à 889 434 €.

Comme prévu au budget, ce transfert a eu pour conséquences une baisse de nos ressources. Il permettra surtout à l'intercommunalité de porter l'investissement d'un nouvel équipement qui a été jugé nécessaire par la grande majorité des conseillers communautaires et éviter ainsi à la Ville de Charlieu d'avoir à supporter seule un projet de cette importance, indispensable à notre bassin de vie.



L'évolution du produit fiscal total de la commune de Charlieu est lente car nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Entre 2011 et 2020 (prévision) il s'établit à + 9,80 %, soit en moyenne à + 1,10 % par an. La prévision de la compensation de la baisse des recettes de fiscalité reversée par la fiscalité directe sur une durée de 3 années, soit à l'horizon 2020, devrait être tout juste tenue à la faveur de l'augmentation des bases de 0,90 % décidée par l'Etat.

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : neutralité en 2020

Depuis 2015 la communauté de Communes n'est plus bénéficiaire de ce fonds, son potentiel fiscal étant trop élevé, la privant d'une recette annuelle dont une partie était reversée à la commune de Charlieu.

N'étant plus bénéficiaire, elle pourrait devenir contributrice de ce fond, ce que nous ignorons à ce jour. Si tel était le cas, nous serions contraints de lui reverser des sommes qui seraient calculées en fonction de notre potentiel financier.

- Les autres impôts et taxes

La taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la commune, prévue à hauteur de 20 000 €, a représenté la somme de 29 334 € en 2018. Depuis trois années, ce montant est en augmentation régulière et témoigne d'une activité immobilière plutôt dynamique. Par nature, cette ressource est difficilement prévisible puisque liée aux transactions immobilières. Pour 2020, nous renouvelons une prévision pour un montant de 20 000 €.

Sont également perçues par la commune, la taxe sur la consommation finale d'électricité : 97 179 € en 2018 pour 84 000 € prévus, les droits de place pour l'utilisation du domaine public ainsi que les emplacements publicitaires : 17 000 € en 2018, contre 16 000 € en 2017.

Ces recettes cumulées ont représenté 143 500 € en 2018 pour 120 000 € prévus. Pour 2019, nous avons prévu des recettes à hauteur de 100 000 €, et n'avons à ce jour pas encaissé le deuxième semestre de l'année. La prévision 2020 sera renouvelée pour ce même montant.

b. les dotations et participations :

En 2018, elles constituent 22,94 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune de Charlieu (contre 22,31 % en 2017) et représentent 213 €/habitant, soit légèrement plus qu'en 2017 (210 €). Compte tenu des critères d'attribution propres à chaque commune, on notera une légère érosion de notre DGF, toutefois peu significative.

Depuis l'instauration en 2014 de la contribution des collectivités territoriales au désendettement de l'Etat, chaque commune a connu une baisse régulière de sa DGF. Depuis 2017, et pour la troisième année consécutive, cette contribution a été stabilisée pour l'ensemble des communes.

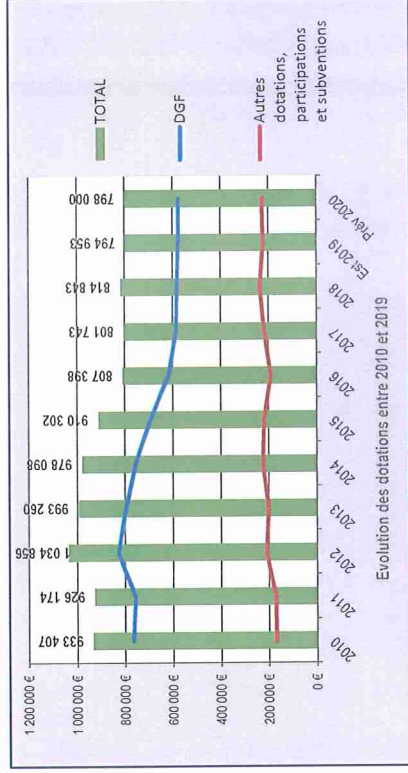
Les conséquences en termes de baisse de nos ressources entre 2014 et 2020 vont tout de même représenter une somme cumulée de 938 000 € sur les 6 années, et une baisse en pourcentage de - 27,60 %.

Loi de finances 2020 : pas de changement notable pour les collectivités

Pour 2020, le PLF prévoit de maintenir le même niveau de participation de l'Etat aux collectivités. Toutefois, la dotation forfaitaire de la commune continuera de fluctuer en fonction de l'évolution de la population. Rappelons que la commune de Charlieu avait anticipé la réduction programmée depuis 2014 du mécanisme de contribution des collectivités territoriales au désendettement de l'Etat, et n'a donc pas eu à souffrir de ces dispositions, une attention toute particulière à nos dépenses s'étant imposée à nous dès l'annonce de ces importants changements.

Depuis 2010, le niveau des dotations a varié en fonction des décisions prises à chaque loi de finance :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prév. 2020
DGF	825 805	793 486	754 809	691 859	617 598	584 234	580 540	574 053	573 000
Autres dotations	209 051	199 774	223 289	218 443	189 800	217 509	234 303	220 900	225 000
TOTAL	1 034 856	993 260	978 098	910 302	807 398	801 743	814 843	820 000	798 000



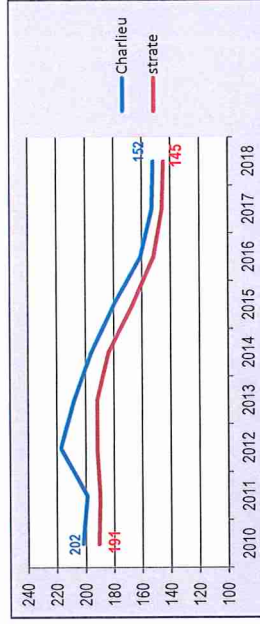
- La dotation globale de fonctionnement :

Elle est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. En 2019, La dotation forfaitaire représente 65 % des dotations perçues par la commune (contre 66 % en 2017 et 72 % en 2016). Elle n'entre pour que pour 16,35 % dans la composition des produits fonctionnels réels. Ce dernier ratio est toutefois supérieur aux communes de même strate de la Loire (12,06 % pour le département).

Pour 2020, Le PLF prévoit un maintien de la dotation forfaitaire. Des variations peuvent apparaître à la marge dans le calcul de l'attribution de la DSR et de la DNP, sans qu'il soit possible à ce jour d'en chiffrer le montant. Par prudence, nous reconduisons donc les prévisions 2020 au niveau de 2019 avec une baisse globale de 0,20 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prév 2020
Dotation forfaitaire	610 820 €	532 422 €	444 728 €	395 901 €	385 908 €	372 155 €	372 000 €
Dotation de solidarité rurale	130 679 €	143 465 €	155 261 €	171 284 €	175 146 €	181 811 €	181 000 €
Dot. nationale de péréquation	13 310 €	15 972 €	17 609 €	17 049 €	19 486 €	20 087 €	20 000 €
Total	754 809 €	691 859 €	617 598 €	584 234 €	580 540 €	574 053 €	573 000 €
		- 8,34 %	- 10,73 %	- 5,40 %	- 0,60 %	- 1,10 %	- 0,20 %

Evolution des dotations en montant par habitant entre 2010 et 2018 par rapport à notre strate :



- Les autres dotations, participations et subventions :

Ce poste enregistre les compensations versées par l'Etat au titre des différentes taxes locales (foncières et d'habitation). Pour 2019, nous avons perçu au titre de ces compensations la somme de 98 073 €, en forte hausse par rapport à 2018 (88 758 €) et à 2017 où il s'élevait à 79 828 €.

La dotation pour titres sécurisés est reconduite : elle est fixée à 8 580 euros par an et par station majorée de 3 550 euros par an pour les stations ayant enregistré plus de 1 875 demandes au cours de l'année précédente, ce qui est le cas de Charlieu qui devrait percevoir 12 130 € en 2019 et en 2020, comme en 2018. Pour 2019 nous avons bénéficié de la dotation de recensement (7 315 €) destinée à rémunérer les agents recenseurs. Il comprend également diverses subventions de fonctionnement et participations contractualisées avec les autres communes, le Conseil Départemental, ainsi que tous les établissements publics. En 2018, ce poste a représenté 61 € par habitant, en augmentation par rapport à 2017 où il s'établissait à 57 € par habitant, et d'un montant équivalent à la moyenne départementale (60 €). Il reste toutefois très inférieur aux dotations perçues par les collectivités de même strate au niveau régional (90 €/habitant).

- c. Les autres produits : augmentation de 2 % en 2020

- Produits des services

Ils sont constitués par les produits issus de l'exploitation, c'est-à-dire les locations de salles et autres prestations par les autres collectivités et par les particuliers, des diverses prestations comme la cantine et la garderie, des concessions funéraires, et des redevances d'occupation du domaine public. Les recettes provenant des musées et de la piscine municipale ainsi que la mise à disposition du personnel municipal entrent également dans ce chapitre.

En 2018, les produits des services se sont établis à 253 300 €. Pour 2019, nous avions prévu un niveau de recettes équivalent, en légère hausse à 260 000 € par rapport au réalisé de 2018. Il n'y a pas eu en 2019 d'événements significatifs qui expliqueraient la non atteinte de cet objectif, les périmètres étant restés constants par rapport à 2018. D'autre part, l'évolution de nos produits liée à l'actualisation des tarifs au 1^{er} janvier a permis de compenser la baisse des recettes constatées sur la cantine et la garderie pour lesquels nous avons introduit des conditions plus favorables pour les familles.

Nous prévoyons pour 2020 un produit équivalent celui qui sera constaté en 2019, avec une appréciation prévisionnelle de 1 % liée à l'actualisation des tarifs, à 263 000 €.

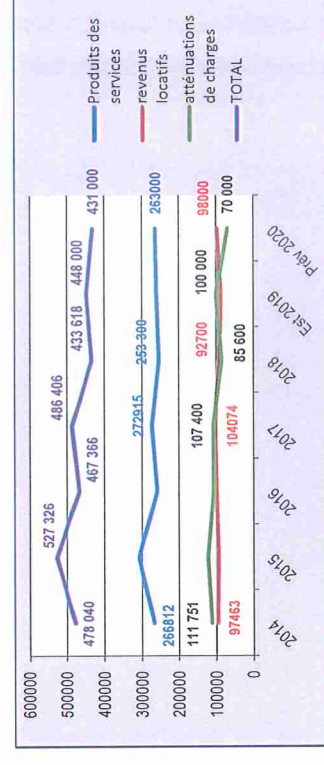
- Revenus locatifs

Les revenus locatifs des immeubles communaux ont représenté 88 000 € en 2019 contre 92 772 € en 2018 en baisse de 5 %. Le périmètre de nos locations a été identique pour ces deux dernières années. Pour 2020, nous prévoyons des revenus locatifs identiques à 2019, soit environ 88 000 €, sauf pour la Gendarmerie où les travaux d'amélioration qui seront conduits en 2020 autoriseront une augmentation des loyers qui sera prise en compte dans les revenus prévisionnels 2020.

- Atténuations de charges

Le remboursement des rémunérations du personnel, s'il constitue bien un produit de fonctionnement, vient en fait atténuer les charges de personnel. Pour 2018, ils ont baissé 85 600 € contre 107 400 € en 2017), comme cela était attendu avec la non reconduction de contrats aidés ainsi que la fin de prise en charge de congés maternité. Pour 2019, nous avons prévu un montant en diminution à 74 600 €, qui devrait être en réalité plus important (nous l'estimons à 100 000 €). Pour 2020, nous reconduisons la prévision à un montant légèrement inférieur à 70 000 €.

- d. Evolution des autres produits depuis 2014 et prévisions 2020

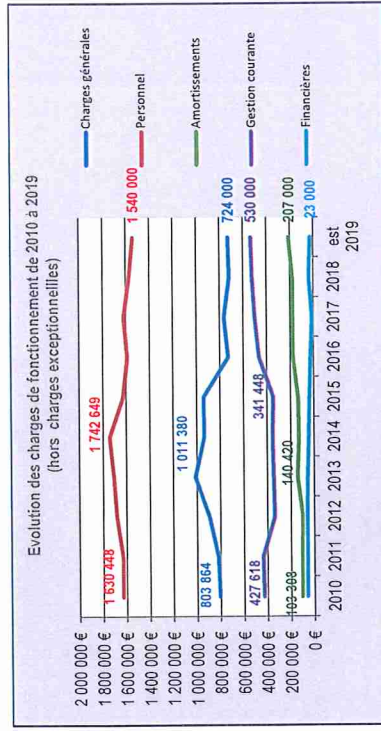


3. LES ORIENTATIONS 2020 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En France, les prix à la consommation devraient connaître en 2020 une progression évaluée à 1,0 % (hypothèse retenue par le Projet de Loi de Finances pour 2020) après une augmentation de 1,0 % en 2019, 1,6 % en 2018 et 1,0 % en 2017. Il est donc prévu un maintien à une inflation toujours modérée pour la quatrième année consécutive.

Si nous voulons poursuivre le programme de développement de notre commune, il est impératif de maîtriser nos dépenses de fonctionnement en veillant au respect de notre objectif de rester à l'intérieur de l'inflation prévisionnelle. Pour 2020, la nouvelle baisse prévue de notre masse salariale devrait nous permettre d'atteindre cet objectif en contenant les autres charges à l'intérieur du niveau de l'inflation.

En 2019, hors éléments exceptionnels, les dépenses de fonctionnement réelles devraient diminuer de 1,90 % (pour une prévision initiale de -0,70 %) après avoir augmenté de 0,10 % en 2018, principalement en raison d'une bonne maîtrise des charges à caractère général et d'une baisse des charges brutes de personnel.



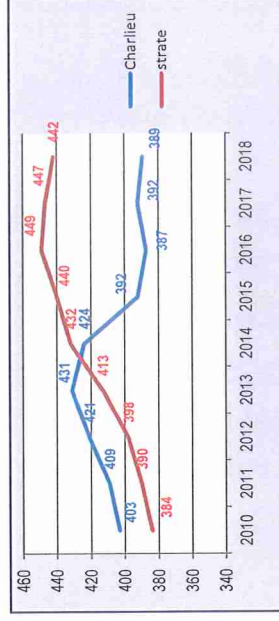
La charge d'amortissement est en augmentation constante, conséquence du niveau des investissements. En 8 ans, ce poste s'est apprécié de 100 % permettant ainsi de constituer une ressource d'investissement destinée au remboursement du capital des emprunts.

a. Les charges de personnel

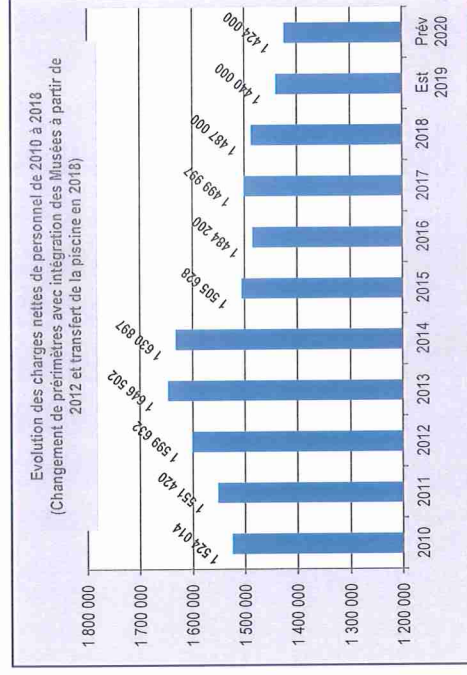
C'est le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement de la commune, et avec un ratio de 389 € par habitant en 2018 (contre 392 € en 2017, soit - 0,80 %), il reflète, en opposition avec les tendances départementale (361 € contre 356 € en 2017 soit + 1,70 %).

Pour la quatrième année consécutive les charges de personnel sont inférieures à la moyenne régionale (398 € et - 0,80 %) et nationale (439 € et - 1,10 %).

Charges nettes de personnel par habitant :



A l'étape du débat d'orientation budgétaire, la masse salariale brute pour 2019 s'établit à 1 540 000 € en diminution de 2,10 % par rapport au réalisé de 2018. Ce résultat est meilleur que notre prévision basée sur une stabilisation de la masse salariale, et malgré une charge exceptionnelle de 23 000 € compensée toutefois partiellement par des remboursements sur salaire.



La masse salariale nette, qui prend en compte les remboursements sur rémunérations, s'établit quant à elle à 1 440 000 € en 2019, en diminution de 3,20 % sur 2018 après avoir baissé de 0,90 % l'année précédente (2018/2017).

Depuis 2015 le poste charges de personnel reste remarquablement bien maîtrisé et stable tout en absorbant l'augmentation du GVT et des traitements.

Le projet de loi de finances pour 2020 instaure plusieurs mesures concernant les Ressources Humaines de la fonction publique qui viendront impacter le budget communal :

- Strict maintien du nombre de contrats aidés en 2020 par rapport à 2019 avec 100 000 nouveaux contrats PEC (Parcours emploi compétence) réservés au secteur public.
- Poursuite du gel du point d'indice en 2020 à 4,69 € pour la troisième année consécutive.
- Depuis 2015, le taux de cotisation (part agent) à la CNRACL évolue selon un programme établi jusqu'en 2020. Pour 2020 le taux passe de 10,83 % à 11,10 %. La part employeur reste fixe à 30,65 %

Parallèlement, un certain nombre de mouvements de personnel sont programmés en 2020 :

Au 30/11/2019, la commune employait 40 agents de la FPT + 2 agent en CDD représentant ensemble 37,10 ETP + 1 emploi aidé représentant 0,70 ETP. L'effectif se répartit entre 61 % de femmes et 39 % d'hommes.

Les mouvements de personnel prévus en 2020 et connus à ce jour sont les suivants :

- Diminution de la masse salariale : 114 600 €
 - Départ en retraite au 1^{er} avril pour un agent de catégorie A chef de service
 - Fin de CDD pour une employée des musées
 - Départ en retraite au 31 juillet pour le CAE des services techniques
 - Départ en retraite au 1^{er} juillet d'un agent des services techniques
- Augmentation de la masse salariale : 98 300 €
 - Recrutement Cat A attaché de conservation à mi-temps au 1^{er} avril
 - Recrutement 1 CDD 7 mois pour musées (saison)
 - Recrutement 1 CDD 7 mois pour services techniques (saison)
 - Recrutement 1 agent services techniques au 1^{er} juillet en rempl. du départ à la retraite
 - Augmentation horaire pour un agent administratif qui passe de mi-temps à 35h au 1^{er} avril

Il n'est pas exclu en cours d'année d'avoir recours à un ou plusieurs services civiques en fonction des opportunités et des besoins.

Compte tenu de ces mouvements, la masse salariale devrait baisser de 16 300 € en 2020. L'impact en année pleine peut être évalué à une baisse de 44 600 €.

L'effectif prévisionnel 2020 sera donc de 39 agents de la FPT représentant 36,80 ETP dont :

- 2 Cat A (1,50 ETP)
- 2 Cat B (2 ETP)
- 35 Cat C (33,30 ETP)

Il comportera en outre 2 CDD (Musées et services techniques) pour 1,60 ETP. Les emplois aidés (1 aux services techniques et 1 aux écoles) pour 1,30 ETP seront prolongés autant que la réglementation nous le permettra. Il n'est pas exclu que leur non reconduction nécessite d'avoir recours à des contrats de droit commun, une provision en ce sens sera constituée dans la prévision

Par ailleurs, les mises à dispositions du personnel communal faisant l'objet de conventions concerneront en 2020 (sans changement par rapport à 2019) : 2 agents pour 0,58 ETP (convention CCAS) 2 agents pour 0,50 ETP (convention Charlieu-Beimont Communauté pour bassin de plein air) 3 agents pour 1,40 ETP (convention service assainissement)

Les conséquences de l'ensemble de ces modifications sur le budget 2020 devraient conduire à une diminution des charges brutes de personnel à 1 523 700 euros, soit -1,10 % par rapport à 2019, mais une augmentation des charges nettes à 1 453 700 € et + 0,10 % sur 2019.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mouvements du personnel pour l'année 2019 ainsi que les prévisions pour 2020.

	2019					Prévisions 2020	
	01/01/2019	Départs	Arrivées	31/12/2019	Départs	Arrivées	31/12/2020
A	2			2	1	1	2
B	2			2			2
C	36	2	1	35	1	1	35
CDD	2	1		1		2	3
CAE	1			1	1	1	1
TOTAL	43	3	1	41	3	5	43
ETP	40,40	2,60	1	38,80	2,70	3,20	39,30

La prévision fait état du maintien du nombre d'agents, avec une augmentation en termes d'équivalents temps plein par nécessité de service, mais qui reste sans conséquence sur le volume de la masse salariale.

b. Les autres charges de gestion

Avec les charges de personnel, elles correspondent à l'autre moitié des charges supportées par la collectivité et comprennent deux chapitres : les charges à caractère général, et les autres charges de gestion courante dont les montants depuis 2013 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prév)
Charges Générales (en k€)	1 356	1 283	1 278	1 187	1 256	1 230	1 254
Evolution		- 6,40 %	- 0,40 %	- 7,10 %	+ 5,80 %	- 2,10 %	+2,00 %

Sur la base des données 2013, et sur 6 exercices budgétaires, ces charges ont baissé de 7,50 %, soit une moyenne de - 1,50 % par an. Elles sont le résultat d'une gestion rigoureuse au quotidien.

L'objectif pour 2019 était de poursuivre notre politique d'économies qui permette une limitation de la hausse globale des dépenses à environ 2 %. Cet objectif a été atteint, puisque la hausse enregistrée sur ce chapitre en 2019 (charges liées à la structure, la politique culturelle, les diverses participations communales, et les subventions versées aux associations) ont augmenté de 2,00 %.

Pour 2020, nous poursuivons la maîtrise de nos charges en prévoyant le maintien de ces chapitres au niveau actuel, majoré du montant de l'inflation prévisionnelle, soit + 1,00 %.

Le détail des budgets alloués sera communiqué lors du vote à un prochain Conseil Municipal.

• **Les charges à caractère général :**

C'est le deuxième poste de dépenses de la collectivité après les charges de personnel. Il s'agit principalement des dépenses de fournitures, d'entretien et des consommables pour l'ensemble des services de la ville. En 2018, ces charges sont restées à un niveau inférieur aux moyennes constatées avec un ratio de 179 € par habitant contre 241 € pour la moyenne de la strate

L'objectif pour 2019 était de poursuivre la maîtrise de ce chapitre qui fait l'objet d'une attention particulière en contenant son évolution à 2,00 %. Ce chiffre devrait être tenu. Il est envisagé pour 2020 de maintenir l'effort avec un montant prévisionnel en augmentation de 1,00 %, soit le niveau de l'inflation.

• **Les subventions - participations - contingents :**

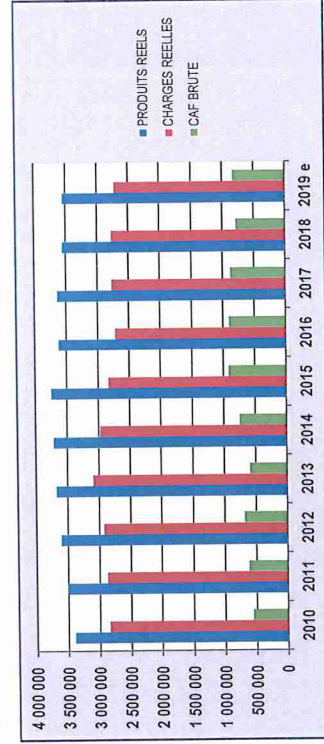
Il s'agit notamment des charges contraintes car fixées par des conventions dont le montant est prédéfini (contrats de maintenance, participations, indemnités contractuelles).

En 2019, ce sont 191 000 € qui ont été consacrés au soutien du tissu associatif local par l'intermédiaire des nombreuses associations Charliendines, à l'OGEC, la MJC et le CCAS contre 179 100 € en 2017. Nous contribuons également au SIEL pour la maintenance de l'éclairage public à hauteur de 113 000 €, et au SDIS pour 117 169 €. En 2019, le total de ces charges devrait représenter 421 500 € contre 404 618 € en 2018, soit + 4,20 %.

Pour 2020, comme les années précédentes, nous réserverons une somme permettant d'octroyer des subventions exceptionnelles pour les événements importants qui seront proposés par les associations Charliendines et qui s'adressent à l'ensemble de la population en attirant un public nombreux permettant d'assurer un rayonnement de notre ville au-delà de ses limites administratives.

4. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

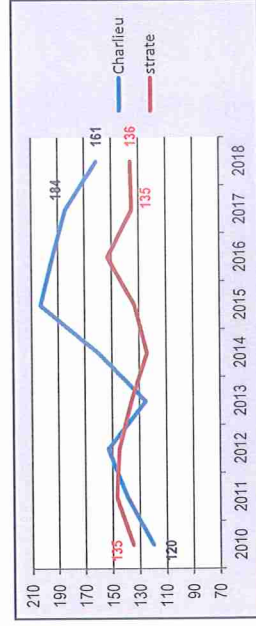
La CAF brute représente l'excédent résultant du fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dette et dépenses investissement). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors amortissements).



La CAF brute 2018, tout en restant à un niveau satisfaisant à 778 602 € (pour une prévision de 766 000 €), est en baisse de -10,20 % par rapport à celle de 2017 (866 762 €). En cause, la baisse des produits de fonctionnement liée au transfert de la piscine. Elle suffit toutefois largement à couvrir le besoin de financement de l'annuité de la dette en capital du budget communal (166 415 €), la CAF nette s'établissant alors à 612 187 €.

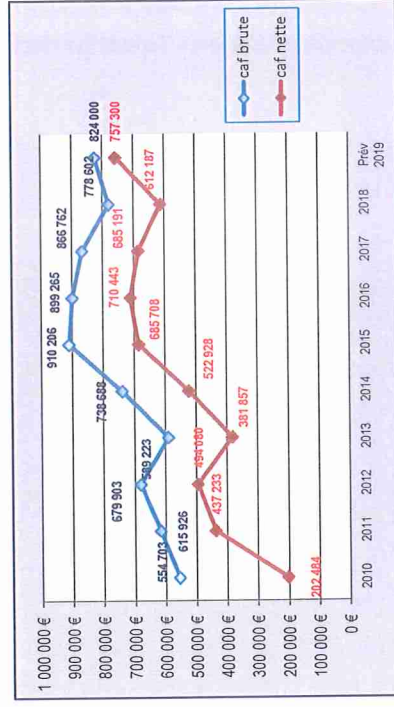
En 2018, et pour la cinquième année consécutive, le montant net par habitant (204 € contre 179 € en 2017) se situe au-dessus des moyennes départementale (181 €), régionale (196 €) et nationale (183 €). Le résultat comptable, quant à lui reste supérieur aux moyennes constatées.

Résultat comptable par habitant (CAF moins les amortissements)



Pour 2019, compte tenu de l'évolution prévisionnelle de nos produits et de charges, la CAF brute devrait se situer à 824 000 €. Par ailleurs, la baisse importante de nos dépenses prévisionnelles concernant le remboursement en capital de nos emprunts (66 701 € au lieu de 166 415 € en 2018) nous autorise à envisager une CAF nette en augmentation à 757 300 €, somme disponible pour l'autofinancement de nos investissements.

Evolution CAF brute et CAF nette de 2010 à 2019



5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'exercice 2018 (celui qui nous permet de nous comparer aux collectivités de notre strate) s'est caractérisé par le maintien à un niveau satisfaisant des principaux critères comptables et financiers, ceci dans le prolongement de ce qui avait été constaté les années précédentes.

La très bonne résistance de notre CAF brute, ainsi que la poursuite du désendettement ont permis à notre ville de se situer dans la moyenne haute des villes de même importance, tout en poursuivant ses programmes d'investissements.

Après une nette baisse en 2018 de nos produits de fonctionnement liée du fait notamment du transfert de la piscine (baisse de l'attribution de compensation versée par Charlieu-Belmont Communauté et absence de recettes sur ce service, impact 45 000 €), l'année 2019 a connu une certaine stabilité tant pour ses produits que pour ses charges.

Notre CAF nette est en augmentation à la faveur de la faiblesse du remboursement en capital de nos emprunts, ce qui nous ouvre des perspectives intéressantes pour l'avenir.

Ainsi sur le long terme, la tendance vertueuse traduit une gestion raisonnée de notre collectivité qui permet de préserver nos marges de manœuvre, condition nécessaire à la mise en œuvre des importants projets engagés.

TRESORERIE DE LA COMMUNE DE CHARLIEU

Au cours de l'année 2019, la commune n'a eu recours à aucun crédit à court-terme. De même, il n'a pas été nécessaire de faire appel à une ligne de trésorerie.

Le solde de trésorerie au 25/11/2019 s'établit à 1 928 554 € contre 2 951 332 € au 31/12/2018. Il témoigne des réserves accumulées en prévision des investissements programmés en nous permettant d'autofinancer nos restes à réaliser sans avoir recours à l'emprunt en 2020.

B. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Nous avons retrouvé en 2018 une capacité à emprunter en rapport avec les besoins de financement de notre programme pluriannuel d'investissements ce qui nous permet d'envisager sereinement le financement de notre espace congrès.

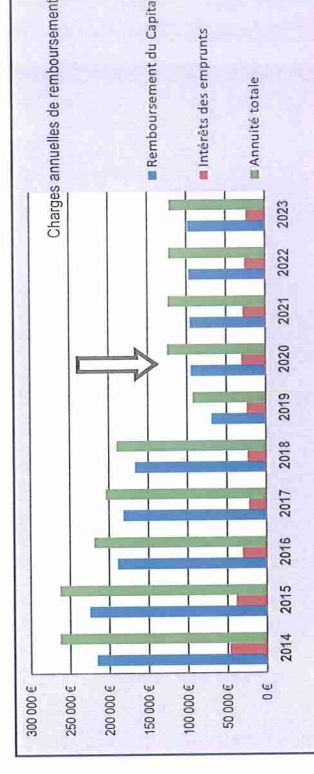
Le programme d'investissements 2018, bien qu'important, n'a pas nécessité d'avoir recours à l'emprunt, nos ressources propres et les subventions obtenues ayant couvert la totalité des dépenses d'investissements engagées. Nous avions prévu au budget un emprunt d'un million d'euros qu'il n'a pas été nécessaire de mettre en place. Pour 2019, la prévision a été établie également à un million d'euros, somme que nous n'utiliserons que pour moitié afin de financer l'opération de la réhabilitation de la gendarmerie.

La structure de la dette de la commune est saine. En effet, tous les emprunts en cours sont à taux fixe garantis. Les charges annuelles sont donc parfaitement prévisibles jusqu'au terme de chaque financement.

Le tableau ci-dessous récapitule le détail des trois emprunts en cours au 31 décembre 2019.

OBJET	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX FIXE	MONTANT INITIAL	Capital dû au 31/12/2019	Date Fin
Interat	2012	CREDIT AGRICOLE	15 ANS	4,79%	300 000 €	185 735,52 €	2027
Programme 2017	2017	CREDIT MUTUEL	20 ANS	1,50%	1 000 000 €	900 000,00 €	2037
Gendarmerie	2019	BANQUE POPULAIRE	20 ANS	0,78 %	500 000 €	500 000,00 €	2040
					total	1 585 735,52 €	

L'évolution des annuités de remboursement des emprunts en cours (capital et intérêts) est le suivant :

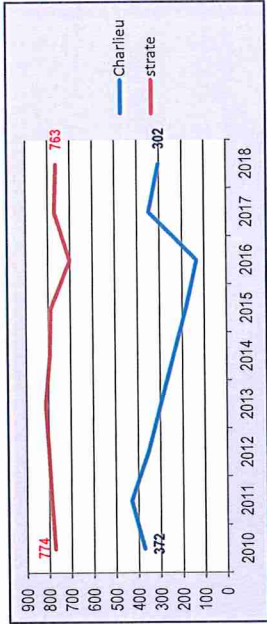


Ce graphique montre bien que le niveau élevé des annuités jusqu'en 2018 nous interdisait d'envisager de nouveaux emprunts. Nous avons retrouvé une bonne capacité de remboursement à partir de 2018 avec la fin d'un emprunt dont l'annuité s'élevait à 72 895 €, puis en 2019 avec le terme d'un emprunt qui représentait une charge annuelle de 102 510,93 €.

L'annuité prévisionnelle 2020 va donc évoluer, en diminution au fur et à mesure du solde des emprunts anciens et en augmentation de l'emprunt contracté en 2019 pour les travaux d'aménagements de la gendarmerie.

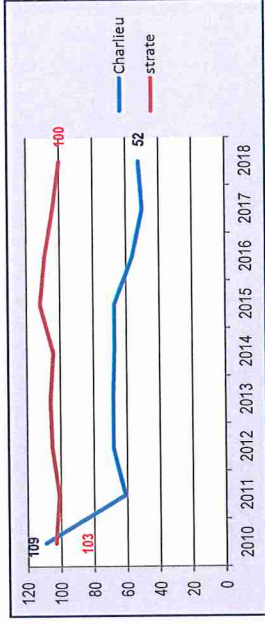
Nos charges annuelles de remboursement étaient de 263 090€ en 2015 et vont connaître leur point le plus bas en 2019 à 92 743 €, soit environ 25 € par habitant, pour atteindre 124 494 € en 2020, soit 33 € par habitant ce qui nous situe très nettement en dessous de la moyenne départementale où elle est supérieure à 120 € pour les communes de la même strate.

Encours de la dette au 31/12 par habitant



Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, le montant prévisionnel des intérêts qui alourdira les charges de fonctionnement restera à un niveau tout à fait modeste malgré la mise en place de nouveaux emprunts. Le montant prélevé au titre de l'année 2019 devrait être équivalent à celui de 2018, aux environs de 24 000 €, puis atteindre 30 000 € en 2020, soit toujours nettement moins que la moyenne de la strate.

Annuités de la dette bancaire par habitant

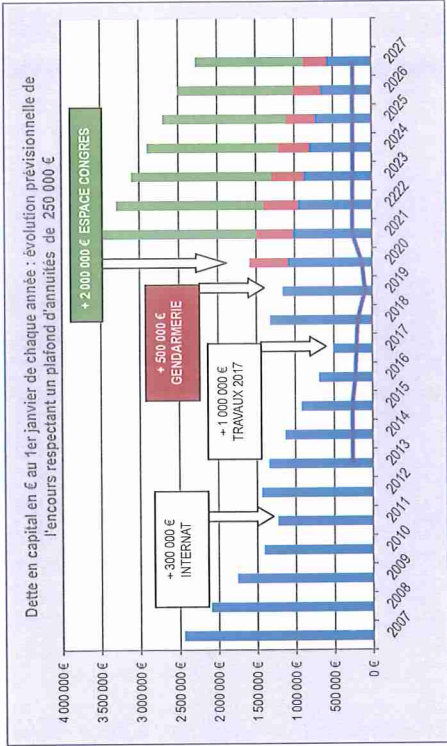


Le ratio encours de la dette rapporté à la CAF détermine le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Au vu des résultats 2018, il faudrait 1,48 an de CAF pour rembourser l'encours actuel (en amélioration : 1,52 an en 2017), ce qui est bien plus faible que la moyenne départementale (3,84 ans) et régionale (4,09 ans).

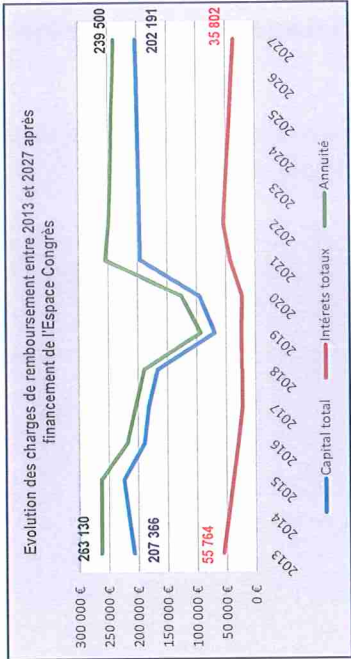
Compte tenu de cette situation favorable, les projets futurs qui nécessiteront d'avoir recours à un ou plusieurs emprunts pourront être financés sans mettre en péril les équilibres fondamentaux de nos finances communales et surtout sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité.

Avec le financement de l'opération Gendarmerie à hauteur de 500 000 €, notre capacité à emprunter sans atteindre les annuités de notre encours historique se situe à entre 2 et 2,5 millions d'euros.

L'historique ainsi que le profil d'extinction de la dette pour les années à venir serait dans ce cas le suivant :



Après la mise en place des prêts envisagés, la charge annuelle s'établira comme suit :



C. LES INVESTISSEMENTS PORTES PAR LA VILLE DE CHARLIEU

1. Les dépenses d'investissement

Elles enregistrent les dépenses d'équipement qui entrent dans le patrimoine communal, mobilier ou immobilier et le remboursement de la dette en capital. En 2019, la commune a procédé à des dépenses d'investissements (dépenses réelles et engagées) pour un montant total de 2 381 000 € dans les équipements communaux (voirie, matériel, terrains, études, éclairage public) et remboursé pour 68 700 € de capital d'emprunt sur son budget principal.

Le total des dépenses d'investissement a représenté 283 € par habitant en 2018 contre 456 € par habitant en 2017, un nombre important de chantiers ayant été engagés mais reportés sur 2019 pour des raisons d'organisation.

Les investissements menés en 2019 ont été conséquents et ont permis notamment de réaliser :

- Les restes à réaliser sur les programmes en cours à fin 2018
- La réalisation de la voirie autour des écoles
- La réhabilitation de la rue Raspail et de la place du Prieuré
- Le concours d'architecte pour notre espace congrès
- Une nouvelle tranche d'éclairage public
- L'achat de divers matériels et mobilier, urbain et informatique
- La poursuite de notre programme Ad'AP
- Divers travaux sur les bâtiments communaux

2. Les recettes d'investissement

Les principales ressources d'investissement sont constituées par l'autofinancement, le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt.

Des recettes exceptionnelles peuvent apparaître en cours d'année, s'agissant de la vente d'immeubles (terrains ou bâtiments) ou de subventions non notifiées. Lors de l'établissement de notre budget, nous continuons à appliquer scrupuleusement les règles de prudence habituelles : les ventes, lorsqu'elles se réalisent, constituent des réserves dont l'utilisation sur des équipements nouveaux évitera d'avoir recours à l'emprunt. Il en est de même pour les subventions qui ne sont inscrites au budget que si elles sont notifiées.

Sur l'exercice 2019, aucune cession du domaine public n'a été effectuée.

- **L'autofinancement :**

Le prélevement sur la section de fonctionnement (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), qui constitue la CAF correspond à l'autofinancement qui servira à financer en priorité la part en capital de l'annuité de la dette puis les investissements de la Commune.

Pour 2019, l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, estimé à 586 000 €, devrait être conforme à notre prévision.

- **Le fonds de compensation de la tva (FCTVA) : en nette augmentation**

Cette compensation versée par l'Etat en 2019 est calculée sur le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2017. Le taux de compensation applicable aux dépenses réalisées depuis du 1^{er} janvier 2015 (date du passage de la TVA à 20 %) est de 16,404 %.

Depuis 2016, l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA a été élargie notamment aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, payées à compter du 1^{er} janvier 2016. La conséquence en a été visible en 2018 pour Charlieu, le fonds étant versé 2 années après les dépenses. Compte tenu de ces données, le FCTVA 2020 devrait se situer à 138 500 €.

- **La taxe d'aménagement :**

La taxe d'aménagement est directement liée à l'activité immobilière concernant les autorisations de construction et d'aménagement des locaux mis en chantier l'année considérée. Le taux de cette taxe est inchangé à 5 % sur tout le territoire de la commune.

En 2018, la commune a perçu 54 371 € au titre de la taxe d'aménagement pour une prévision de 20 000 €, en nette augmentation par rapport à 2017 (26 000 €). En 2019, à ce jour le montant collecté s'élève à 35 094 €. Nous renouvelons pour 2020 la prévision au même niveau, à 20 000 €.

- **Les amortissements :**

Ils sont prélevés sur la section de fonctionnement afin de pouvoir renouveler le matériel, le mobilier et le parc automobile devenus obsolètes. Leur montant est fonction des investissements réalisés au cours des années précédentes. Ils se sont élevés à 206 844 € en 2019 contre 175 368 € en 2018, et 174 866 € en 2017, soit un montant plus important compte tenu des investissements finalisés en 2018 qui commencent à s'amortir l'année suivante. Pour 2020, nous prévoyons des amortissements à hauteur de 250 000 €.

- **Les subventions d'investissement :**

Au cours de l'année 2019, nous avons encaissé les subventions suivantes, pour 63 156 € :

- 6 000 € bonus écologique pour le véhicule Goupil,
- 1 000 € du Sénateur Rivolier pour l'informatique de l'école primaire,
- 49 906 € de la Région AURA pour la rénovation du théâtre St Philibert,
- 6 250 € au titre des amendes de police.

Il reste à percevoir en 2020 pour 863 055,36 € de subventions notifiées en 2018 ou avant :

- Restes à réaliser (subventions notifiées inscrites au BP 2019) : 641 944,36 €
- Opération 70, Département pour la réfection des trottoirs rue des ursulines pour 17 459 €
- Opération 53, parking connecté 15 906 € Département
- Opérations 53 et 179, FSIL pour 156 574 € au titre de l'EAGB phase 1
- Opération 53, région pour 80 000 € au titre de l'EAGB phase 1
- Opération 53, Département pour 20 000 € au titre des abords des écoles
- Opération 184, rue Raspail, subvention DETR pour 62 812 €
- Opération 184, rue Raspail, subvention Département pour 67 017 €
- Opération 176, Ad'AP, subvention du Sénateur FRECON pour 7 000 €
- Opération 123, Gendarmerie, DETR pour 133 000 €
- Opération 175, Engazonnement des espaces ; 25 176,36 € de l'agence de l'eau
- Opération 175, Engazonnement des espaces ; 7 000 € du Département
- Opération 192, signalétique d'information : 50 000 € du Département

- Nouvelles recettes 2020 (subventions notifiées mais non inscrites au BP 2019) : 221 111 €
 - Opération 70 : FSIL rue des Ursulines pour 74 193 €
 - Opération 123 : Gendarmerie, subvention Département pour 139 918 €
 - Opération 191 : aménagement de jeux HLM Fleury, 7 000 € du Département

D'autre part, des demandes de subventions ont été déposées en fin d'année 2019 auprès de la région et du département concernant la suite des opérations d'investissements programmés notamment dans le cadre de l'EAGB pour la future réalisation du parking place de la Bouverie.

- L'emprunt :

L'emprunt constitue une source de financement normale de l'investissement. Pour 2020, notre commune va poursuivre son programme pluriannuel important d'équipements. Compte tenu du maintien des taux à un niveau très bas et de la faiblesse de l'endettement de la ville, il pourra être avantageux d'utiliser ce levier pour financer les projets retenus, notamment avec la montée en puissance des besoins liés à la réalisation de notre espace congrès.

Pour 2020, nous pourrions nous appuyer sur les recettes prévisionnelles suivantes :

	Recettes
Report du solde d'exécution année 2019 (ressources disponibles non utilisées en 2019 dont emprunt gendarmerie 500 000 €)	1 290 000 €
Virement de la section de fonctionnement C'est l'excédent résultant de la section de fonctionnement en 2019 (compte 1068)	566 000 €
Amortissements	250 000 €
FCTVA	138 000 €
Correspond aux remboursements par l'Etat des investissements réalisés en 2018	450 000 €
Virement de section prévisionnel	641 000 €
Subventions d'investissement notifiées et non versées au 30/10/2019	240 000 €
Nouvelles subventions notifiées fin 2019	500 000 €
CTD Espace Congrès	20 000 €
Taxe d'aménagement	
Prévisions 2020	
TOTAL	4 115 000 €

Ces recettes seront utilisées en priorité pour le remboursement du capital des emprunts (94 517 € en 2020 contre 68 201 € en 2019 et 166 415 € en 2018) et les restes à réaliser sur les programmes en cours chiffrés à 1 176 000 €.

Le solde, soit environ 2 844 500 € sera utilisé à l'autofinancement des investissements nouveaux programmés en 2020.

3. Le programme prévisionnel d'investissements 2020

Nous avons fait le choix de privilégier une politique active d'investissements destinée à assurer la vitalité de notre ville.

Au service de cet objectif, outre l'attention portée à la qualité des infrastructures - voiries et places, assainissement, adduction d'eau, réseaux - la municipalité a mené une politique active de rénovation des bâtiments publics.

Parallèlement, nous avons œuvré de concert avec Charlieu-Belmont Communauté pour favoriser l'implantation d'activités économiques.

Il s'agit pour nous d'attirer sur le territoire de la commune des emplois et des jeunes résidents tout en assurant, en priorité toujours, la vitalité du centre bourg et pour que jamais la ville centre de notre bassin de vie ne soit fragilisée.

Depuis plusieurs années, étape après étape, nous avons engagé un vaste programme à partir de l'étude d'aménagement global du centre-ville. Cette vision à long terme commence à prendre corps, mais il reste encore beaucoup à faire : le phasage des opérations est dépendant de contraintes diverses dont il faut tenir compte.

Les investissements prévus en 2020, en poursuivant la mise en œuvre de ce programme, confirment ces orientations.

Budget prévisionnel de la section d'investissement pour 2020 :

	Dépenses	Recettes
Recettes prévisionnelles d'investissement (détail p.33)		4 115 000 €
Restes à réaliser et investissements programmés (détail p.35)	4 206 000 €	
Remboursement du capital des emprunts existants	94 500 €	
Emprunt nécessaire		185 500 €
TOTAL	4 300 500 €	4 300 500 €

Les investissements prévus ne nécessiteront pas d'avoir recours à l'emprunt car le niveau prévisionnel de l'excédent de la section de fonctionnement, ainsi que des autres ressources prévues à ce stade de la prévision budgétaire suffiront à assurer l'autofinancement des équipements dans leur totalité.

S'il s'avérait nécessaire en fonction de l'avancement du projet de l'espace congrès, les conditions financières d'un éventuel emprunt seront examinées par la commission des finances après appel à propositions auprès des banques locales et de la Caisse des dépôts et consignations, et proposées lors du vote du budget.

Les investissements prévus en 2020 :

Il s'agit de montants prévisionnels estimatifs destinés à permettre de déposer les demandes de subventions.

Les montants seront actualisés au fur et à mesure desancements des marchés et ne prennent pas en compte les investissements liés aux réseaux d'eau et d'assainissement qui sont supportés par les budgets annexes et prévus par ailleurs.

Investissements prévisionnels 2020	Montants report + nouveaux crédits
Restes à réaliser 2019	1 176 000 €
Opération de voirie rue des Ursulines 2 ^e tranche (études et acquisition)	80 000 €
Parking Bouverie (EAGB phase 2)	25 000 €
Place St Philibert	25 000 €
Espace Congrès	1 000 000 €
Travaux sur bâtiments : Gendarmerie	750 000 €
Renforcement électrique St Gildas	45 000 €
Eclairage public programme 2020	150 000 €
Stalles de l'Eglise St Philibert	50 000 €
Acquisitions de matériels et véhicules • acquisition tracteur 75 000 € • renouvellement véhicule services techniques 50 000€	125 000 €
Programme ADAP	100 000 €
Parking intelligent	40 000 €
Travaux sur bâtiments	200 000 €
Auto laveuse + matériel services techniques	50 000 €
Mobilier urbain	30 000 €
Programme voirie 2020	150 000 €
Orgue	20 000 €
Etude pôle sportif	20 000 €
Cimetière	50 000 €
Zéro phyto	50 000 €
Incrochables comestibles	5 000 €
Mobilier archives	15 000€
TOTAL	4 206 000 €

LES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Notre commune dispose d'équipements modernes et récents pour le traitement de l'eau potable provenant de ses puits de captage ainsi que pour celui des eaux usées, fruit de lourds investissements réalisés entre 2011 et 2013. Ces équipements, suffisamment dimensionnés, nous donnent entière satisfaction et ont permis d'assurer un service de qualité à un coût raisonnable pour l'utilisateur grâce notamment aux subventions obtenues.

La deuxième phase de rénovation de ces services, et non la moindre, consiste maintenant à rénover l'ensemble de nos réseaux pour assurer la continuité de la fourniture d'une eau de qualité à l'ensemble de la population ainsi qu'un assainissement efficace avec raccordement au réseau et mise en séparatif quand cela est possible.

Nous suivons pour cela le schéma directeur établi pour l'ensemble du territoire communal. Nous avons en 2019 réalisé d'importants investissements qui vont être poursuivis en 2020 ainsi que les années suivantes, l'objectif étant d'obtenir des réseaux de qualité pour les décennies à venir. Nous allons donc consacrer une grande partie de nos ressources pour atteindre cet objectif.

A noter que le transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité qui avait été rendu obligatoire par la loi avant le 1^{er} janvier 2020 a fait l'objet d'un assouplissement avec la suppression de cette date butoir et son report en 2026, laissant ainsi le temps aux municipalités pour organiser cette opération. Ce délai permettra à la commune d'achever l'ensemble de la rénovation de ses réseaux.

Concernant les tarifs, Après avoir obtenu au 1er octobre 2016 une baisse conséquente de la part délégataire, résultat des négociations qui nous ont conduits à changer de prestataire (VEOLIA a remplacé la SAUR), nous avons décidé de limiter 2020 l'appréciation de nos tarifs (part communale) au niveau de l'inflation prévisionnelle pour l'eau, mais d'un montant supérieur pour l'assainissement ceci pour amortir les investissements réalisés en 2019

Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement (part communale HT) de 2015 à 2020

Année	Eau		Assainissement	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
2015	16,85 €	0,69 €	18,90 €	1,50 €
2016	16,85 €	0,69 €	18,90 €	1,50 €
2017	17,28 €	0,72 €	19,28 €	1,53 €
2018	17,50 €	0,73 €	19,50 €	1,55 €
2019	17,85 €	0,74 €	19,90 €	1,61 €
2020	18,20 €	0,76 €	21,80 €	1,76 €
Variation moyenne annuelle (%)	+1,47 %	+2,02 %	+3,06 %	+3,47 %

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif paru en 2019 fait ressortir un prix global en légère diminution pour la consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ par an). Il était de 4,63 € TTC au 1^{er} janvier 2019 (2,11 € pour l'eau et 2,42 € pour l'assainissement) contre 4,69 € l'année précédente, soit une baisse de 1,28 % pour les usagers de la commune de Charlieu.

A. EXECUTION ET ORIENTATIONS DU BUDGET ANNEXE EAU

RAPPEL SUR LA GESTION ET LE FINANCEMENT DU SERVICE :

Le service de l'adduction en eau potable est confié à un délégataire (la société Veolia) en ce qui concerne l'exploitation du réseau, des stations de pompage et des réservoirs. Le financement de ce service est assuré directement par le délégataire à travers la facturation aux usagers. La gestion de ce service a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public en date du 1er janvier 2016, pour une durée de 11 ans.

La partie investissement (extension de réseaux, mise aux normes des stations de pompage et des réservoirs, gros travaux sur les réseaux, forages, châteaux d'eau) est quant à elle assumée par la commune en régie directe et financée par redevance prélevée sur les factures aux usagers. A ce titre, le Conseil Municipal vote chaque année un budget eau potable, à la suite des orientations budgétaires exposées dans le présent rapport.

1. Fonctionnement

Concernant les consommations, et donc les facturations, nous basons nos prévisions de recettes pour 2020 sur une stabilisation du nombre de compteurs avec 2 100 usagers abonnés et une consommation que nous limitons par prudence à 190 000 m³.

Les prévisions, établies sur ces bases, ont conduit à fixer les tarifs applicables au 1er janvier 2020 après proposition de la commission des finances. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 octobre 2019, a décidé de les porter respectivement à 18,20 € HT (-0,35 €) par abonné pour la part fixe et par an et à 0,76 € HT par m³ consommé pour la part variable (-0,02 €), ce qui devrait permettre une recette en hausse de 4 325 € en 2020.

Pour 2019, le fonctionnement devrait permettre de dégager un excédent de 66 000 € environ auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent 2018 pour 35 000 €, soit un excédent global de 101 000 €. Cet excédent est en augmentation par rapport à l'année précédente.

2. Investissements

Les investissements réalisés en 2019 ont été entièrement autofinancés pour un montant global de 431 000 €. Il s'agit principalement du renouvellement des réseaux pour la route des Broses et la rue des Ursulines. Aucun emprunt n'a été réalisé sur ce budget. Nous poursuivons en 2020 notre programme de renouvellement de nos réseaux avec un investissement évalué à 190 000 € pour lequel un emprunt sera sans doute nécessaire.

Investissements programmés en 2020	Montant prévisionnel	Recettes d'investissements	Montant prévisionnel
Restes à réaliser sur travaux en cours	59 000 €	Virement du fonctionnement	101 000 €
Programme de renouvellement réseaux	190 000€	Solde d'exécution	- 51 000 €
		Amortissements	115 000 €
Remboursement capital emprunts	67 200 €	Emprunt nouveau	151 200 €
TOTAL		316 200€	316 200€

3. Endettement budget eau au 31/12/2019

OBJET	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX FIXE	MONTANT INITIAL	Capital dû au 31/12/2019	FIN DU PRET
Pont de Pierre	2010	CREDIT MUTUEL	20 ANS	3,50%	200 000 €	126 881,20 €	2030
Unité de Traitement	2013	CAISSE D'EPARGNE	20 ANS	3,78%	593 000 €	458 612,88 €	2033
Unité de Traitement	2013	AGENCE DE L'EAU	15 ANS	0 %	572 244,39 €	399 904,16 €	2031
Total						1 118 491,81 €	

B. EXECUTION ET ORIENTATIONS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1. Fonctionnement

Les prévisions pour 2020 sont établies sur la base de 1 950 abonnés et une consommation de 170 000 m³ pour l'année. Les tarifs applicables au 1er janvier 2020 ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal de 10 octobre 2019 et réactualisés à 21,80 € HT par abonné (+0,15 €) et par an et à 1,76 € par m³ consommé (+0,06 €) ce qui procurera une recette prévisionnelle en hausse de + 3,40 %.

Le fonctionnement doit nécessairement dégager un excédent pour permettre d'alimenter le budget d'investissement.

A noter que l'ancienne station, bien que démantelée, continuera à s'amortir à hauteur de 4 830 € par an jusqu'en 2036, sa valeur comptable résiduelle s'établissant à 80 000 € au 31/12/2019.

La mutualisation de l'équipement avec l'abattoir, ainsi que les communes de Chandon et de St Nizier s/Charlieu permet un moindre coût pour la ville de Charlieu, ce qui se traduit par des recettes définies par convention venant atténuer les postes de charge.

Pour 2019, le fonctionnement devrait dégager un excédent de 78 000 €. A noter qu'il n'y a pas de report provenant de l'année 2018, la totalité de l'excédent ayant été viré en section d'investissement.

2. Investissements

En 2019, le programme d'investissements en assainissement a été conséquent, en rapport avec les projets de voirie en cours de réalisation dans différents secteurs de la ville, prévus notamment dans le cadre des aménagements liés à l'étude globale du centre-ville (rues Rouiller, Raspail), des abords des écoles (rues Chantemerle et Charnay), et surtout les importants travaux conduits sur les routes de Fleury, des Broses et des Ursulines.

Grâce aux réserves constituées les années précédentes, nous avons pu en 2018 engager pour 606 700 € de dépenses sur ce budget sans avoir recours à l'emprunt. Les sommes engagées en 2019 se sont situées à un niveau supérieur, à hauteur de 918 300 €, ce qui nous a conduits à solliciter un financement auprès d'une banque locale à hauteur de 500 000 € (pour 300 000 € initialement prévus au budget).

En 2020, il est prévu la poursuite de notre programme de renouvellement des réseaux conformément au schéma directeur, avec notamment le très lourd chantier du boulevard Eugénie Guinault qui longe le Sornin et qui collecte la plupart des réseaux du centre-ville. L'estimation de ce chantier est de l'ordre d'1 million d'euros. Pour le mener à bien nous allons solliciter des subventions dont le montant n'est pas encore fixé et nous prévoyons de compléter par un emprunt.

Investissements programmés en 2020	Montant prévisionnel	Recettes d'investissements	Montant prévisionnel
Restes à réaliser sur travaux en cours	187 700 €	Subventions notifiées	131 400 €
Réseaux 2020	1 000 000 €	Solde d'exécution	- 36 000 €
Réseau place St Philibert	40 000 €	Amortissements	200 000 €
Provision matériel STEP	3 000 €	Subventions 2020 ?	
Déversoirs d'orages	51 000 €	Virement du fonctionnement	78 000 €
Remboursement capital emprunts	38 000 €	Emprunt nouveau	946 300 €
TOTAL	1 319 700 €		1 319 700 €

A ce stade, nous ne pouvons pas inscrire de subvention en recettes. Compte tenu de l'éligibilité de notre commune pour notre programme d'assainissement, nous pouvons espérer obtenir jusqu'à 50 % de subvention, ce qui limiterait nos besoins en financement bancaire à 500 000 € environ.

Un emprunt de 500 000 € sur 20 ans représentera un remboursement en capital de 25 000 € en capital par an à partir de 2021, et de 5 000 € en intérêts la première année pour un prêt au taux fixe de 1 %.

3. Endettement budget assainissement au 31/12/2019

OBJET	DATE	PRETEUR	DUREE	TAUX FIXE	MONTANT INITIAL	Capital dû au 31/12/2019	FIN DU PRET
Station Epuration	2011	CREDIT MUTUEL	20 ANS	3,75 %	300 000 €	206 715,25 €	2031
Réseaux 2019	2019	BANQUE POPULAIRE	20 ANS	0,78 %	500 000 €	500 000,00 €	2040
Total						706 715,25 €	